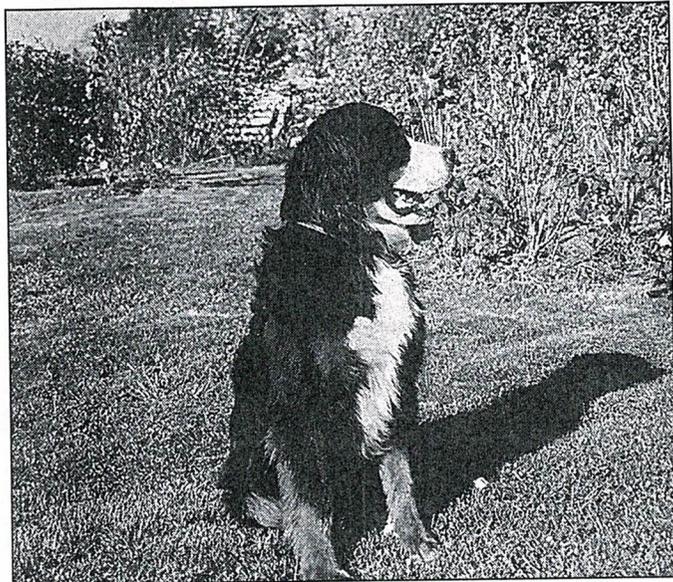


Démonstrations du club canin aujourd'hui place Laennec



Le premier devoir d'un maître, c'est de se soucier de l'éducation de son chien.

Du caniche au dogue allemand, il n'y a pas qu'une simple différence de taille. Si les aptitudes et les besoins d'exercice varient d'une race à l'autre, il n'y a en ce domaine qu'une seule certitude : le propriétaire est responsable du comportement de son animal. Et lorsque Gilles Deruy, consultant technique, dit : « Il faut éduquer ce qu'il y a au bout de la laisse », ce n'est pas forcément au chien qu'il pense...

Prendre un compagnon à quatre pattes sur un simple coup de tête, est-ce bien raisonnable ? Partager la vie d'un animal, c'est s'assurer de réels moments de bonheur, c'est certain. Mais c'est aussi s'exposer à des contraintes.

Un chien dans la ville

Dans le cadre de la campagne « Quimper ville propre », la municipalité a souhaité sensibiliser la population sur les comporte-

ments à adopter en ville « pour qu'il y ait moins de nuisances », indique Marie-Christine Coustans, adjointe chargée de l'environnement. Elle s'empresse d'ajouter : « L'animal a sa place en ville à condition que certaines règles soient respectées ». Tenir son chien en laisse, ramasser ses déjections, sont les principales conduites à adopter. « Un chien c'est comme un enfant, il faut l'éduquer » et de préférence dès son jeune âge, le résultat étant plus

Une crotte qui coûte cher

La municipalité de Quimper est sur le point de publier un arrêté sur les déjections animales en ville. A partir de l'année prochaine, tout propriétaire qui sera surpris à ne pas ramasser les déjections de son chien sera passible d'une amende de 75 F. A Paris, l'amende est de 3.000 F.

Marie-Christine Coustans rappelle aussi que les chiens ne doivent pas être laissés en divagation et doivent rester « à portée de voix de leur maître ». L'usage de la laisse est obligatoire en ville, de même que le tatouage des animaux. « Petits ou grands, le danger est le même. Un animal qui traverse brusquement, sous le nez d'un cycliste par exemple, peut causer les mêmes dommages, peu importe la taille », insiste Marie-Christine Coustans.

Durant l'année, le service de la fourrière a effectué 700 interventions. Coût facturé au propriétaire : 190 F (et plus pour les suivantes). A cela s'ajoutent les frais de nourriture : 47 F par jour.

Un chat, s'il est tatoué, est toléré dans un périmètre de 1.000 mètres autour de son domicile et 200 m s'il n'est pas tatoué.



Dans le cadre de la campagne « Quimper ville propre », présentée par Marie-Christine Coustans, Catherine et Gilles Deruy, du Club canin de l'Odet, organisent cet après-midi une animation sur l'éducation canine.

long à obtenir si l'animal a déjà avancé en âge.

Un comportement responsable

La municipalité a donc demandé au Club canin de l'Odet de venir faire des démonstrations d'éducation canine. Cet après-midi, de 14 h 30 à 17 h, sur la place Laennec, une quarantaine de chiens et leurs propriétaires viendront témoigner de leurs bonnes manières.

Première recommandation de

taille : « Tout propriétaire doit avoir un comportement responsable et faire comprendre à l'animal quelle est sa place », insiste Gilles Deruy. Il y a comme un problème lorsque le gros toutou s'affale sur le canapé trois places et que son maître reste assis à ses « papattes » pour regarder la télé dans le salon ! Ça s'est vu...

Agility et obéissance

Plus que de dressage, il sera surtout question cet après-midi d'éducation. « En plus de l'agility, détaille la présidente du club canin, Catherine Deruy, nous allons aussi faire des démonstrations de marche au pied, avec ou sans laisse, l'obéissance à des ordres simples comme s'asseoir ou le rappel ».

L'apprentissage se fait en douceur, par le jeu. Mais il faut aussi savoir opposer un non ferme à tout comportement indésirable du chien. Et s'y tenir ! C'est ensuite l'assurance de pouvoir se promener en toute sérénité avec son fidèle compagnon, sans crainte de le voir commettre des dommages, et ainsi de bien profiter de la balade !

Cathy Tymen